

Ex@ssso France : le Visiotravail pour les professionnels handicapés



Le retour à l'emploi par le télétravail sans l'isolement !

L'association Ex@ssso France a été créée en 2011 afin de présenter une solution d'entrée ou de retour à l'emploi, méconnue du grand public et absente des propositions habituelles. Il s'agit d'une action citoyenne envers des personnes oubliées par la loi du 11 février 2005 sur le handicap: les **personnes dont le principal handicap d'accès à l'emploi réside dans le besoin d'exercer, au moins une partie de l'activité professionnelle, à distance de l'entreprise voire à domicile.** Quelques exemples de personnes:

- ne pouvant pas être en contact avec le public pour une maladie immunitaire,
- branchées à un respirateur,
- très asthmatique sensibilisée aux pollens,
- ayant de nombreuses autres contraintes de handicaps ou maladies invalidantes.

Ce handicap peut être aboli grâce aux nouvelles technologies en général et le visiotravail en particulier. Le visiotravail est une « *variante du télétravail qui repose sur l'usage d'une webcam permettant à l'employeur et à l'employé, ses collègues et éventuellement aux clients de se voir régulièrement sous la forme d'une visiophonie ou visioconférence* ». Cette visiophonie peut être associée à une plateforme de services avec un serveur à distance sécurisé permettant un travail collectif avec sauvegarde ou encore la possibilité de partage des fichiers.

Malgré, l'énorme opportunité que représente le télétravail ou le visiotravail pour les professionnels handicapés, ce mode d'exercice du travail est pratiquement inexistant en France. Cela s'explique, d'une part, par le retard considérable qu'a pris le télétravail en général en France pour des raisons de culture managériale, et d'autre part, par l'absence de solution spécifique en entreprise adaptée afin de proposer une solution professionnelle destinée au public dont nous nous occupons.

Contacts :

Ex@ssso France

· 17, rue Georges Clémenceau 19 340 Merlines

contact@exasso france.net

Tél. 09 70 77 20 57 ·

Fax 09 72 27 10 38

<http://exasso france.net/>
<https://twitter.com/Exasso>

Activités et contexte :

Le Plaidoyer :

Ex@sso France mène un plaidoyer en faveur du visiotravail pour les personnes handicapées auprès des pouvoirs publics, du grand public, des *media*, des employeurs, des organismes en charge du handicap, etc.

Nous sensibilisons nos interlocuteurs aux difficultés professionnelles spécifiques de certains handicaps et maladies qui limitent la capacité de déplacement en entreprise sans limiter pas la capacité à travailler à distance. Nous faisons ainsi la promotion du visiotravail et nous vulgarisons les outils actuels permettant ce mode d'exercice du travail à distance.

Recherche de Missions et mise en relation avec des employeurs :

Nous recherchons des missions et contrats en visiotravail auprès des employeurs privés et publics pour des personnes handicapées.

Ainsi, même si notre association est très récente, nous avons pu proposer à des graphistes des missions auprès d'associations de patients (plaquette, affiches, banderoles, dossier de présentation, kakémono, etc).

Nous avons permis à une personne handicapée de travailler en tant que secrétaire médical auprès de plusieurs médecins ou encore en remplacement de secrétariat pour des associations (de malades) ou des entreprises (en aéronautique).

Défendre la création d'un CDTD en télé ou visiotravail :

La création d'une entreprise adaptée reposant sur l'utilisation du télétravail ou le visiotravail est notre principale priorité. Nous soutiendrons donc EX@SERVICES, notre partenaire dans sa volonté de création d'un C.D.T.D. (Centre de Distribution de Travail à Domicile).

Bien entendu, nous soutiendrons toute autre démarche similaire afin de proposer du télétravail à des professionnels handicapés. A ce jour, aucune autre initiative sous le format d'une entreprise adaptée n'existe afin de proposer du télétravail. Il s'agit là d'une défaillance importante des pouvoirs publics.

Ce futur CDTD reposant sur les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) permettra aux entreprises de déduire ses prestations à concurrence de 50% de leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Pour le créer, il faut présenter un dossier d'agrément et avoir au préalable 3 salariés dans un même département. C'est donc sur ce point que réside la principale difficulté dans la création de ce projet car il faudrait financer et assurer l'activité de 3 emplois permanents dans un même département (alors que télétravail nous permettrait en toute logique de nous affranchir du cloisonnement administratif départemental).

Pourquoi être partenaire d'Ex@sso France ?

Il s'agit d'une action de solidarité envers des personnes handicapées ou malades précarisés par la difficulté de trouver un emploi compatible avec leur état et contraintes.

Ex@sso est la seule association qui s'occupe spécifiquement de ce type de handicap vis-à-vis de l'accès à l'emploi dont le concept repose sur le visiotravail. Ce projet est mené par des personnes ayant une profonde connaissance du handicap, soit parce qu'elles l'ont vécu elles-mêmes, soit parce que des membres de leurs familles y ont été confrontés.

Il s'agit donc de pallier la défaillance de l'Etat et de la société en général envers des personnes handicapées ou malades ayant des compétences professionnelles, mais qui, suite à un accident de la vie se retrouvent exclues de la vie professionnelle alors que les nouvelles technologies (TIC) permettent répondre à un besoin social fort.

C'est donc une solution moderne de retour ou de maintien dans l'emploi pour un public précaire via un concept novateur de gestion du travail à distance, le visiotravail.

Par ailleurs, le visiotravail permet de créer une activité économique pour un public qui se retrouverait autrement totalement exclu du monde du travail. D'autre part, l'ensemble des études sur le télétravail démontre une plus grande productivité des salariés qui exercent ainsi leur activité professionnelle. Finalement, le visiotravail est une solution écologique réduisant les mouvements pendulaires des travailleurs, donc le recours aux transports, ainsi que l'emprise des bureaux en centre-ville ou ses alentours.


Notre projet de Visiotravail répond dès lors aux besoins formulés par la plupart des politiques RSE des entreprises : les 3 piliers du Développement Durable : l'Economie, l'Ecologie et le Social.

Nos partenaires actuels :

Ex@sso a su convaincre son partenaire Ex@services (elle-même soutenue par Dot River et Networvisio/Entreprise Partners) de nous soutenir et nous rejoindre dans ces projets.



Ces partenaires nous offrent une plateforme sécurisée de visiotravail, afin de créer une véritable entreprise aux locaux dématérialisés et ainsi une collaboration, à distance certes, mais semblable à celle que l'on peut connaître dans toute entreprise. Nous disposons d'un système de visiophonie, d'un système de sauvegarde des fichiers en ligne, de façon à permettre un travail collaboratif où les uns pourront pallier aux insuffisances des autres et mutualiser leurs compétences afin d'offrir un service de qualité. Il s'agit d'une solution de visiotravail duplicable sur n'importe quel ordinateur connecté à Internet.

Ex@sso a su réunir le soutien d'associations de patients, tels que l'association  et

les **[im]Patients, & Associés Chroniques**

une coalition qui regroupe les associations suivantes:



L'ensemble de ces associations mènent, depuis 2007, un plaidoyer en faveur du télétravail afin de concilier activité professionnelle et les impératifs des maladies chroniques.

Comment être partenaire d'Ex@sso France ?

Comme pour toute association loi 1901 à but non-lucratif et ayant un objet présentant un intérêt général il est possible de nous soutenir de plusieurs façons par un don particulier ou encore le mécénat d'entreprise qui peut prendre plusieurs formes :

- par un apport financier
- par un abandon de créance
- par un don en matériel (notamment équipement informatique ou d'impression) ou de marchandise (fournitures, etc)
- par la mise à disposition d'un salarié pour nos missions de sensibilisation au handicap et au visio-travail

Le soutien sous la forme de sponsoring sur nos divers supports de communication (sites, blog, réseau sociaux notamment Twitter, Facebook, Viadeo, dossiers de présentation, stand lors d'actions de sensibilisation au visio-travail, etc) est également envisageable.

N'hésitez pas à nous contacter afin de discuter plus amplement de possibilités de soutien ainsi que de l'ouverture éventuelle de droits à déduction fiscales (reçu pour don).

Par ailleurs, la première forme de soutien est l'adhésion à l'association ouverte à toute personne physique ou morale qui pourra acquérir la qualité de membre en s'acquittant du paiement d'une cotisation dont le barème est prévu sur notre site Internet : <http://exassoFrance.net/adhesion.htm>